MINISTÈRE CHARGÉ DES TRANSPORTS
Liberté Égalité Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES AÉRONEFS CIVILS CIRCULANT SANS PERSONNE A BORD

EXTRACT OF THE CIVIL UNMANNED AICRAFT REGISTER

Articles R124-1 à R124-5 du code de l'aviation civile et arrêté relatif à l'enregistrement des aéronefs civils circulant sans personne à bord

dgac direction générale de l'Aviation civile
DSAC

Le présent document constitue un extrait du registre des aéronefs civils circulant sans personne à bord, faisant suite à l'enregistrement d'un tel aéronef sur le portail AlphaTango conformément à l'article L. 6111-1 du Code des transports modifié par la Loi n° 2016-1428 du 24 octobre 2016 relative au renforcement de la sécurité de l'usage des drones civils.

Les informations du présent extrait sont basées sur les déclarations du titulaire du compte AlphaTango ou de son représentant. Toute fausse déclaration peut être punie par la loi.

This document is an extract of the civil unmanned aircraft register, following the registration of such an aircraft on the portal AlphaTango, in application of Article L6111-1 of the "Code des transports" modified by the Law n° 2016-1428 dated 24 October 2016 related to the strengthening of the security of civil drones usage.

The information on the present extract is based on the declarations of the holder of the account on AlphaTango or of its representative. False declarations are punishable by law.

Données valables à la date du: **19/11/2026 à 00:58**
Data valid on

Statut : **Valide**
Status

N° D'ENREGISTREMENT : UAS-FR-240033
REGISTRATION NO

AÉRONEF : ***AIRCRAFT***

Type d'aéronef: **Multirotors**
Aircraft type
Constructeur : **DJI**
Manufacturer
Modèle : **Air 2S**
Model
Numéro de série : **3YTBJ1M00301QA**
Serial number
Plage de masse : **0 < M < 800 g**
Mass range

ÉQUIPEMENT DE L'AÉRONEF : ***AIRCRAFT EQUIPMENT***

Dispositif de signalement électronique : **Oui**
Electronic reporting device
Identifiant de signalement électronique: **3YTBJ1M00301QA**
Electronic reporting id:
Capteur d'image dans le spectre visible ou invisible : **Oui**
Image sensor, in the visible or invisible spectrum
Caméra permettant un retour vidéo temps réel : **Oui**
Camera allowing real-time video transfer
Pilote automatique : **Oui**
Autopilot

(CO-)PROPRIÉTAIRE : ***(CO-)OWNER***

Monsieur Frederic BOULNOIS né(e) le 28/09/1975 à 02500 - HIRSON, FRANCE
Nom commercial : FB-DIFFUZION

DATE D'ENREGISTREMENT : 19/11/2026
REGISTRATION DATE

DATE DE FIN DE VALIDITÉ : 18/11/2031
END OF VALIDITY

Rappel des dispositions réglementaires applicables :
Reminder of the applicable provisions of the regulations:

Lors de toute utilisation de l'aéronef, son utilisateur doit détenir un extrait à jour du registre des aéronefs circulant sans personne à bord, au format numérique ou papier, et doit le présenter en cas de contrôle.

During any use of the aircraft, the user must hold an up-to-date extract of the civil unmanned aircraft register, in digital or paper format, and present it in case of control.

Le numéro d'enregistrement de l'aéronef ou, le cas échéant, ses marques d'immatriculation, doivent être apposés sur l'aéronef.

The registration number of the aircraft or, where applicable, its registration marks, shall be affixed to the aircraft.

Le propriétaire est tenu de déclarer toute modification d'une des informations communiquées lors de l'enregistrement; l'aéronef ne peut alors être utilisé tant que le propriétaire n'a pas procédé à la mise à jour des informations afférentes et édité un extrait du registre mis à jour.

The owner is required to declare any modification of the information provided during the registration; in such a case the aircraft can not be used until he owner has updated the related information and has edited an updated registry extract.

Le propriétaire est tenu de déclarer la cession, la destruction, le vol ou la perte de l'aéronef. Cette déclaration entraîne l'invalidité de l'enregistrement. Dans le cas de la cession, l'aéronef ne doit pas être utilisé tant que le nouveau propriétaire n'a pas enregistré l'aéronef à son nom.

The owner is required to report the disposal, destruction, theft or loss of the aircraft. This declaration invalidates the registration. In the case of the disposal, the aircraft shall not be used until the new owner has registered the aircraft in his name.

Pour plus d'informations sur les obligations réglementaires attachées à l'usage des aéronefs télépilotés, consultez le site internet de la Direction générale de l'Aviation civile et pour vos démarches en ligne, utilisez le portail AlphaTango.

For more information on the regulatory requirements for the use of remotely piloted aircraft, visit the Direction générale de l'Aviation civile website and for your administrative procedures, use the AlphaTango portal.